



## non application d'une décision du jaf

Par **frelon66**, le **29/05/2011 à 15:59**

bonjour

le divorce durant depuis 2006 je suis enfin passé en non conciliation (onc du 10 janvier 2011) et donc mon avocate me arnaud a lancer la requête en divorce pour alienation des liens conjugaux.

MAIS ce même jour le jaf de st nazaire a ordonné une baisse de la pension que je versais à ma femme ET MALGRES LES DEMANDES REPETEES DE MON AVOCATE l'huissier me chagneau de st nazaire qui avait ordonné la saisie de base sur ma retraite ne veut pas intervenir pour modifier la pension auprès de mes caisses de retraite disant que c'est pas à lui de le faire

alors sachant aussi que je suis moi-même intervenu auprès de cet huissier, auprès du batonnier de grenoble et de st nazaire44, du jaf, de la cnhj nationale et départementale, du ministre concerné, du prst de la république ETC....

JE NE SAIS PLUS QUOI FAIRE??? Vivant au maroc maintenant il m'est difficile d'agir, je suis handicapé (cœur, cervicale, genoux, pace maker, maladie de meniere etc...) je ne suis pas remboursé des frais médicaux qu'ils soient, et mes moyens ne me permettent pas d'engager des poursuites pour refus d'application d'une décision de justice  
AIDEZ MOI

MERCI A TOUTES LES REPONSES AVISEES

Par **Domil**, le **29/05/2011 à 20:13**

Avez-vous fait signifier le jugement modifiant la pension alimentaire à votre épouse ?  
Est-ce que la saisie concerne aussi des arriérés ?

Par **frelon66**, le **29/05/2011 à 22:19**

A MEMBRE D'ELITE

JUSTEMENT LE JUGEMENT AURAIS DU ETRE SIGNIFIER PAR ME CHAGNEAU ET de toute façon cela a certainement été signifié puisque il y a maintenant requête en divorce

non il n y avait pas d arriérés par contre maintenant ces ma femme qui devrai m en  
rembourser

pardon pour les fautes et majuscules ET MERCI